



Sommaire Assurance traditionnelle

L'assurance traditionnelle offre une grande panoplie de couvertures pour un seul assuré ou pour l'ensemble des assurés couverts par un même contrat, qu'il s'agisse de familles ou d'une clientèle d'affaires. Vous pouvez ainsi procurer à vos clients une **protection sur mesure qui évolue au rythme de leurs besoins**, tout au long de leur vie.

De plus, toutes les protections d'assurance vie entière, les protections T10/T20 (R et T) et les protections Multiterme sont offertes à titre de :

- Protection de base
- Protection additionnelle pour l'assuré principal
- Protection pour les assurés additionnels

Assurance **vie entière**

Choix de protections	V10, V20, V65, V100, Duo Vie et Santé – Enfant, Vie et Sérénité 65, T100	Les primes et le capital assuré de base sont garantis.
Duo Vie et Santé – Enfant	Assurance vie entière payable jusqu'à ce que l'assuré atteigne l'âge de 30 ans Assurance maladie grave temporaire couvrant 32 maladies. Incluse d'office jusqu'à l'âge de 30 ans, transformable en maladie grave permanente Capital assuré de l'assurance maladie grave : 50 % du capital assuré sur la vie*	
Vie et Sérénité 65	Assurance vie entière à primes garanties payable jusqu'à 100 ans À compter de 65 ans, si l'assuré reçoit un diagnostic de perte d'autonomie, d'Alzheimer, de Parkinson ou de paralysie, une rente mensuelle correspondant à 1 % du capital d'assurance vie est versée, jusqu'à épuisement de ce dernier. Prestation de décès = le plus élevé des montants suivants : capital assuré résiduel ou 25 % du capital assuré initial Il y a exonération du paiement des primes dès le diagnostic.	
Type de capital assuré	Uniforme	
Capital assuré	V10, V20, V65, V100, T100 : 10 000 \$ à 10 000 000 \$ Duo Vie et Santé – Enfant : 20 000 \$ à 500 000 \$ Vie et Sérénité 65 : 10 000 \$ à 1 000 000 \$	
Valeur de rachat et assurance libérée (sauf dans T100)	Garanties et disponibles à partir du 11 ^e anniversaire du contrat	
Types d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> – Individuelle – Conjointe payable au 1^{er} décès – Conjointe payable au 2^e décès – Conjointe payable au 2^e décès, libérée au 1^{er} décès – Duo Vie et Santé – Enfant : individuelle seulement – Vie et Sérénité 65 : individuelle seulement 	
Nombre d'assurés par contrat	Jusqu'à 9 personnes assurées en vertu du même contrat, y compris l'assuré principal Si le contrat comprend une protection conjointe, celle-ci prévoit 2 assurés.	
Âge à l'émission	Duo Vie et Santé – Enfant : 0 à 20 ans V10, V20, V100 : 0 à 70 ans V65 : 0 à 54 ans T100 : 0 à 85 ans Vie et Sérénité 65 : 15 à 60 ans	
Garantie d'assurabilité (GA) incluse d'office (sauf dans T100 et dans Vie et Sérénité 65)	Possibilité d'augmenter jusqu'à 200 % le capital assuré initial, sans preuve d'assurabilité (maximum de 150 000 \$)	Avantage accordé aux enfants assurés avant l'âge de 21 ans (0 à 20 ans)

* Le capital assuré sur la vie est réduit du capital payé en assurance maladie grave, le cas échéant.

Assurance **temporaire** et **Multiterme**

2 types de protections temporaires	T10 (R et T), T20 (R et T) : renouvelable et transformable Multiterme (tous les termes de T10 à T40) : renouvelable TRA
Type de capital assuré	T10 (R et T), T20 (R et T) : uniforme Multiterme : T10 à T40 – Uniforme – Décroissant jusqu'à 50 %
Capital assuré	T10 (R et T), T20 (R et T) : 10 000 \$ à 10 000 000 \$ Multiterme (tous les termes) : 20 000 \$ à 10 000 000 \$
Renouvellement	– Primes garanties – T10, T20 (R et T) : renouvelable jusqu'à l'âge de 85 ans – Multiterme : renouvelable jusqu'à l'âge de 100 ans
Transformation	– Transformable en assurance permanente avant l'âge de 71 ans – Primes établies lors de la transformation, selon l'âge atteint – Aucune preuve médicale requise
Types d'assurance	– Individuelle – Conjointe payable au 1 ^{er} décès, pouvant couvrir jusqu'à 5 personnes Idéale pour la clientèle d'affaires – Conjointe payable au 2 ^e décès (T10, T20 (R et T) seulement)
Nombre d'assurés par contrat	Jusqu'à 9 personnes assurées en vertu du même contrat, y compris l'assuré principal
Âge à l'émission	T10 (R et T), T20 (R et T) : 0 à 70 ans Multiterme : – Uniforme : 0 à (85 ans moins durée du terme)* – Décroissant jusqu'à 50 % : 18 à (85 ans moins durée du terme)*

* L'âge à l'émission ne peut dépasser 70 ans.



Caractéristiques communes (assurance **vie entière** et **temporaire**)

Bandes de taux	<p>Bande 1 assurance vie entière, T10 (R et T), T20 (R et T) : 10 000 \$ à 49 999 \$ Bande 1 Multiterme, Duo Vie et Santé – Enfant : 20 000 \$ à 49 999 \$ Bande 2 : 50 000 \$ à 99 999 \$ Bande 3 : 100 000 \$ à 199 999 \$ Bande 4 : 200 000 \$ à 499 999 \$ Bande 5 : 500 000 \$ et plus</p> <p>Pour chaque protection, les bandes se rapportent au capital assuré.</p> <p>Les primes sont établies en fonction du sexe, du statut de tabagisme et du volume d'assurance.</p>				
Tarifification préférentielle offerte pour les protections temporaires (bande de taux 5).	<p>En tout, 4 classes préférentielles pour un capital assuré de 500 000 \$ ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2 pour les fumeurs; – 2 pour les non-fumeurs; <p>Pour récompenser les assurés dont l'état de santé, la condition physique et le style de vie sont meilleurs que ceux de la moyenne des assurés.</p>				
Paiement des primes	<ul style="list-style-type: none"> – Sur base annuelle – Sur base semestrielle – Sur base trimestrielle – Sur base mensuelle (paiements autorisés par chèques (PAC)) <p>Le facteur de conversion pour le paiement mensuel est de 0,09.</p>				
Frais de police	<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Sur base individuelle :</td> <td>1 assuré : 60 \$ 2 assurés et plus : 90 \$</td> </tr> <tr> <td>Sur base conjointe :</td> <td>Sans assuré additionnel : 90 \$ Avec assuré additionnel : 120 \$</td> </tr> </table>	Sur base individuelle :	1 assuré : 60 \$ 2 assurés et plus : 90 \$	Sur base conjointe :	Sans assuré additionnel : 90 \$ Avec assuré additionnel : 120 \$
Sur base individuelle :	1 assuré : 60 \$ 2 assurés et plus : 90 \$				
Sur base conjointe :	Sans assuré additionnel : 90 \$ Avec assuré additionnel : 120 \$				

Avenants et garanties complémentaires

Tous les avenants et les garanties complémentaires qui suivent sont offerts avec toutes les protections d'assurance vie entière et temporaire.

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> — Maladie grave — Maladie grave Enfant — Module Enfant — Module Enfant Plus — Revenu d'appoint (RA) — Fracture accidentelle (FA) — Hospitalisation — Décès accidentel (DA) — Exonération des primes en cas d'invalidité du contractant (EPIC) | <ul style="list-style-type: none"> — Exonération des primes en cas d'invalidité de l'assuré (EPIA) — Exonération des primes en cas de décès du contractant (EPDC) — Décès et mutilation accidentels (DMA) — Garantie d'assurabilité (GA) — Hospitalisation et soins à domicile — Soins paramédicaux en cas d'accident — Avenant crédit invalidité |
|---|--|

Pour plus d'information, consultez le guide des avenants et garanties complémentaires disponible sur **l'Espace conseiller.**

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.